

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2026.03.03

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
16 mars 2026

Nombre en exercice : **15**
Nombre de présents : **15**
Nombre d'excusés : **0**
Nombres non excusés : **0**
Nombre de votants : **15**

Objet : **Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances

Etaient présent(e)s : Stéphanie ANDRÉ, Jean-Pierre BOUCHER, Françoise CHANCEL, Pierre-Antoine CHARNAY, Virginie CHARPENTIER, Jean CLOSET, Gilles COSTARD, Abigail GIORDANO, Pauline HOFFMANN, Hélène JEAN-BAPTISTE, Matthieu LEROUX, Corinne MANCHON, Marie-Laure ROBIN, Roland ROLLAND, Arnaud VOISIN

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etaient absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Corinne Manchon.

Rapporteur : le Maire nouvellement élu

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Françoise CHANCEL, maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection.

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 23 mars 2026

Publiée le 24 mars 2026
Reçue à la Préfecture le 23 mars 2026

Le Maire,
Françoise Chancel


